

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2024/008

Renouvellement des contrats « Photocopieurs »  
Fournisseur et maintenance bureautique - ACTEIS  
Contrat de location FINANCIA - Groupe Factoria

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.

Vu la délibération du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Considérant la nécessité de revoir le contrat des matériels d'impression en cours afin de remplacer certains copieurs obsolètes et pouvoir répondre aux besoins de la collectivité,

Vu la proposition commerciale établie par ACTEIS (*le fournisseur*), dans le cadre d'un nouveau contrat de location à usage professionnel, qui va permettre d'adapter le matériel et les conditions contractuelles de maintenance bureautique suivant les besoins des services de la collectivité.

- Fournisseur : ACTEIS – 5 avenue Neil Armstrong – 33700 MERIGNAC pour la fourniture de copieurs pour l'ensemble des services communaux et les écoles, avec un forfait pour la livraison et la mise en service du matériel
- Le rachat du contrat de location et de maintenance en cours par le fournisseur susnommé
- Contrat de location avec FINANCIA du Groupe Factoria : 2 772 € HT/trimestre
- Durée initiale de la location : 22 trimestres
- Contrat de maintenance sur un volume de :
  - 15 000 pages N&B, puis 0.0040 € HT pour les pages supplémentaires
  - 3 000 pages couleur, puis 0.04 € HT pour les pages supplémentaires
- «Parc copieurs» de la commune : Services Administratifs et techniques / Médiathèque / Police Municipale / Ecoles maternelle et primaire

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> :

Est autorisée à la signature l'offre commerciale établie par la société ACTEIS (Fournisseur), qui comprend la fourniture de copieurs pour les services administratifs et techniques, Médiathèque, Police Municipale et les écoles.

Les frais d'installation et de connexion s'élèvent à 989.00 € HT.

Le rachat du contrat en cours par le fournisseur susnommé, à savoir :

- Contrat de location Top Full Progression : BNP PARIBAS Lease Group n° A1F86672

Article 2

Est autorisée la signature du contrat de financement entre la commune de St Ciers-sur-Gironde (Le Locataire) et FINANCIA – Groupe Factoria (Le Bailleur) pour le renouvellement de son « parc copieurs » par l'entreprise ACTEIS (le Fournisseur) sous la forme d'un contrat de location :

- Le Bailleur d'origine : FINANCIA – Groupe Factoria, 29 rue Marcel Dassault - 92100 BOULOGNE BILLAN COURT
- Le Fournisseur : ACTEIS du groupe Factoria - 5 avenue Neil Armstrong à MERIGNAC (33700)
- Durée initiale de la location : 22 trimestres
- Contrat de financement : 2 772 € HT/trimestre, terme à échoir payable d'avance
- Mode de paiement : mandat administratif

Article 3 :

Est autorisée à signer le contrat de maintenance bureautique sur l'ensemble du parc des copieurs de la collectivité, pour un volume de :

- 15 000 pages N&B, puis 0.0040 € HT pour les pages supplémentaires
- 3 000 pages couleur, puis 0.04 € HT pour les pages supplémentaires
- Sont concernés 5 copieurs neufs (2 RICOH IMC 2010A / 3 RICOH IMC 300) et 4 copieurs existants ( 1 RICOH IMC 2500A / 1 RICOH IMC 2000 / 2 RICOH IMC 300)

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 :

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Blaye pour contrôle de légalité et au SGC de Saint André de Cubzac. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 16.02.2024

Publié ou notifié le **20**.02.2024

Le Maire



A St Ciers-sur-Gironde, le 15 février 2024



Pierre CARITAN,  
Maire.